



**DELIBERATION N° 13-753-1**

portant approbation du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie  
et du schéma régional éolien

**L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE MARTINIQUE**, réunie le 18 avril 2013 en l'hôtel de Région, sous la présidence de M. Serge LETCHIMY,

Etaient présents : M. Sylvain BOLINOIS, M. Louis BOUTRIN, Mme Francine CARIUS, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS, M. Camille CHAUVET, M. Daniel CHOMET, M. Luc Louison CLEMENTE, Mme Catherine CONCONNE, M. Jean CRUSOL, Mme Aurélie DALMAT, Mme Jenny DULYS-PETIT, M. Jean-Claude DUVERGER, M. Vincent DUVILLE, M. Thierry FONDELLOT, Mme Yvette GALOT, Mme Karine GALY, Mme Claudine JEAN-THEODORE, M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Marlène LANOIX, M. Miguel LAVENTURE, Mme Marie Hélène LEOTIN, Mme Marie Line LESDEMA, M. André LESUEUR, M. Serge LETCHIMY, M. Fred LORDINOT, Mme Chantal MAIGNAN, M. Daniel MARIE-SAINTE, M. José MAURICE, Mme Manuëla MONDESIR, M. Simon MORIN, M. Justin PAMPHILE, Mme Jocelyne PINVILLE, Mme Sandrine SAINT-AIME, Mme Patricia TELLE, Mme Marie-France THODIARD

Procurator(s) : Mme Christianne MAGE à Mme Patricia TELLE, Mme Lise MORELLON-N'GUELA à Mme Marie Line LESDEMA, M. Daniel ROBIN à Mme Catherine CONCONNE, Mme Karine ROY CAMILLE à M. Jean CRUSOL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L4111-1 à L4341-1 et L4431-1 à L4435-1,

Vu la délibération n°12-268-1 du 15 mars 2012 portant vote du budget régional de l'exercice 2012,

Vu l'avis de la commission développement durable, transport et énergie du 4 avril 2013,

Sur le rapport de M. Daniel CHOMET, Président de la commission développement durable, transport et énergie,

**ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article unique : Le Conseil Régional émet un avis favorable sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ainsi que sur le Schéma régional éolien (SRE) qui lui est annexé, tels que joints, à la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le conseil régional.



Accusé de réception en préfecture  
972-239720014-20130418-13-753-1-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2013  
Date de réception préfecture : 28/05/2013